

Demande d'utilisation du N° de SIRET de l'OCCE 77

Le N° SIRET (Système d'identification du répertoire des établissements) est attribué par l'INSEE aux entreprises et aux associations.

L'association départementale OCCE 77, « personnalité morale », possède un numéro d'immatriculation SIREN et SIRET. Ces numéros prouvent son existence légale et la domiciliation de son siège.

Une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE est désignée comme une « section locale » de l'OCCE 77. Elle peut donc demander à bénéficier, sous certaines conditions, de l'utilisation du N° de SIRET départemental.

L'utilisation du N° de SIRET de l'Association départementale engage la responsabilité du Président de l'OCCE 77. Par conséquent, l'OCCE 77 se réserve le droit de refuser la communication de ce numéro pour des activités qui ne seraient pas conformes à ses valeurs et statuts.

A noter : la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE 77 n'est pas « L'Ecole ». Certains établissements sont identifiées par un autre N° de Siret, généralement parce qu'ils sont utilisés comme bureaux de votes par la Mairie. Ce N° ne peut être utilisé pour la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire de l' :

N° Adhérent

Ecole Primaire / Maternelle / Élémentaire

Adresse :

77..... Commune :.....

Mail :@ac-creteil.fr

Téléphone (où vous serez joignable facilement) :

demande à pouvoir utiliser le N° de SIRET de l'assoc

Date de la demande : / / 20.....

Nom, fonction et signature du demandeur:

Cachet de l'école

La réponse motivée de l'OCCE 77 s'effectue par téléphone :
merci de communiquer un numéro où nous pourrons vous joindre facilement.

Le demandeur a bien noté que cette demande est à usage unique.
La demande est à renouveler autant de fois que nécessaire.

Demande à adresser par mail à ad77@occe.coop